

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS « A LA DECOUVERTE D'AMBOISE » EDITION 2020

Article 1 :

L'Association « Accueil des Villes Françaises » Amboise ou AVF Amboise, située au 122 bis, rue Victor Hugo à AMBOISE (37400) – Tél : 02 47 57 25 94 organise du 23 juin 2020 au 4 septembre 2020 à 12h un jeu-concours gratuit intitulé « A la découverte d'Amboise ». Les bulletins de participation sont disponibles dans différents lieux d'Amboise (Mairie, Office du Tourisme, Médiathèque et commerçants partenaires), il peut être téléchargé sur le site de AVF Amboise ainsi que sur Facebook.

Article 2 :

Le concours est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans. Les personnes ayant collaboré à l'organisation du jeu ne sont pas autorisées à participer au jeu.

Article 3 :

Les personnes désirant participer à ce concours doivent :

- Retrouver tous les éléments architecturaux figurant sur les pages du jeu et noter les adresses précises des propriétés ou des bâtiments sur lesquels ils figurent.
- Répondre aux 5 questions du « quiz »

Les réponses doivent être indiquées par écrit sur le bulletin de participation et déposées à AVF Amboise sous enveloppe cachetée au plus tard le **4 septembre 2020 à 12h**. Après ce délai, aucun bulletin ne sera pris en compte pour le tirage au sort.

Article 4 :

Les participants doivent remplir les champs obligatoires du bulletin de participation. Les gagnants ne pourront prétendre à plusieurs lots et, par conséquent, un seul bulletin par famille et par adresse sera retenu. Les formulaires portant le même nom ou la même adresse seront rejetés.

Dans le cas où les coordonnées d'un gagnant s'avèreraient erronées, la participation de celui-ci serait considérée comme non valide.

Article 5 :

Les lots seront remis uniquement aux gagnants, sur présentation d'une pièce d'identité.

Article 6 :

Le dépouillement des bulletins de participation sera effectué uniquement par le créateur ou la créatrice du jeu. **Parmi tous les bulletins reçus, seuls seront retenus, pour le tirage au sort, les bulletins dont toutes les réponses sont justes.**

Le tirage au sort se fera à l'AVF Amboise le 21 septembre et sera filmé. Les gagnants seront prévenus individuellement par courriel. Les prix seront à retirer à l'AVF Amboise à partir du 22 septembre 2020 sur rendez-vous.

Une information concernant les gagnants sera effectuée le 24 septembre au cours de l'Assemblée Générale qui se déroulera à la salle des fêtes d'Amboise.

Article 7 :

La liste des gagnants sera disponible à l'AVF Amboise après le tirage au sort. Aucun message ne sera délivré aux perdants.

Article 8 :

La liste des lots offerts par AVF Amboise et ses partenaires sera annoncée avant le tirage au sort des gagnants du lundi 21 septembre 2020 à 15h, seul le premier lot est connu et indiqués en 4^{ème} page du jeu concours.

Article 9 :

Il est formellement interdit de demander les réponses du jeu-concours à la personne de l'AVF Amboise qui a élaboré ce jeu.

Article 10 :

L'AVF Amboise se réserve le droit à tout moment, notamment en cas de force majeure, de modifier, d'annuler, d'écourter ou de reporter le jeu.

Article 11 :

L'AVF Amboise décline toute responsabilité quant aux éventuels changements esthétiques survenus sur les ensembles architecturaux représentés, que ces changements soient réels ou rapportés de l'imagination des auteurs et pouvant compromettre le bon déroulement du jeu.

Article 12 :

L'AVF Amboise se dégage de toute responsabilité se rattachant aux prix du concours.

Article 13 :

Du fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'AVF Amboise à utiliser ses coordonnées et photographie dans toute manifestation promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

Article 14 :

L'AVF Amboise tranchera souverainement toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait se poser, non réglée par celui-ci. Ces décisions seront sans appel.

Article 15 :

L'adresse postale du jeu est :

« Accueil des Villes Françaises » Amboise – Grand Jeu Concours - 122 bis, rue Victor Hugo – AMBOISE (37400).

Article 16 :

La participation au jeu-concours implique l'acceptation du présent règlement.

Fait à Amboise, le 10 juin 2020

La présidente : Jocelyne Daumal